

24 septembre 2020

La santé pour tous qu'il disait : le décret de la honte !

Avec le décret [n°2020-1098 du 29 août 2020](#), le gouvernement vient mettre fin à la protection de nombreux salariés vulnérables depuis le 30 août 2020.



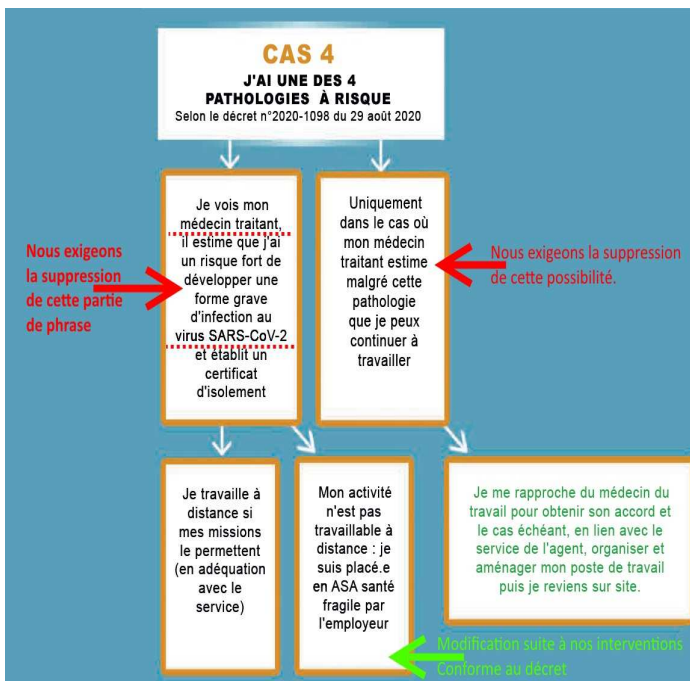
Seuls concernés désormais par ce dispositif les salariés suivants :

- Atteints de cancer évolutif sous traitement (hors hormonothérapie)
- Atteints d'une immunodépression congénitale ou acquise :
 - médicamenteuse : chimiothérapie anticancéreuse, traitement immunosuppresseur, biothérapie et/ou corticothérapie à dose immunosuppressive
 - infection à VIH non contrôlée ou avec des CD4 < 200/mm3
 - consécutive à une greffe d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques
 - liée à une hémopathie maligne en cours de traitement
- Âgés de 65 ans ou plus et ayant un diabète associé à une obésité ou des complications micro ou macrovasculaires
- Dialysés ou présentant une insuffisance rénale chronique sévère

Ne sont donc plus concernés toutes les catégories de personnes nommées dans [le décret n°2020-521 du 5 mai 2020](#) présentant :

- Antécédents (ATCD) cardiovasculaires
- Diabète non équilibré ou présentant des complications
- Pathologie chronique respiratoire susceptible de décompenser lors d'une infection virale

Enfin, les personnes partageant le domicile d'une personne vulnérable ne peuvent plus être placées en activité partielle pour ce motif.



Malgré nos interventions, et la réécriture de l'infographie publiée sur l'intranet, que font nos collectivités rennaises devant cette injustice?

Elles appliquent non seulement le décret qui ne retient que 4 pathologies mais aussi, invitent ces agents à maintenir leurs activités en aménageant leurs postes de travail et en sollicitant une analyse du risque encouru, de la part de leur médecin traitant!

ILLÉGAL!

Le décret place les agents dans l'impossibilité de télétravailler en ASA santé fragile sans autre option.

Nous sommes inégaux devant la maladie. Ne restons pas inactifs alors que la flambée de l'épidémie est jugée très préoccupante à Rennes.